

## La plateforme départementale pour faciliter l'accès aux services disponibles

Déjà plus de 56 commerces et services sont en ligne



La plateforme départementale pour faciliter l'accès aux services disponibles

Depuis le mercredi 1 avril 2020, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Gers centralise sur une plateforme dédiée aux commerçants, les informations sur l'activité des commerces (toute activité) et services autorisés à ouvrir durant l'épidémie du Covid-19 : horaires, modalités de commande, paiement et livraisons à domicile. L'objectif est de recenser des données fiables sur les entreprises actives et mobilisées durant cette période pour :

- Renforcer leur visibilité auprès des ménages et des entreprises
- Faciliter l'accès à leurs services

Les informations recueillies sont diffusées sur la plateforme CCI et relayées sur nos supports de communication.

Parmi les éléments qui peuvent être renseignés : horaires aménagés, service de drive (préparation de commande), service de livraison, modalités de paiement, ... La possibilité de mettre son logo et de remplir un champ "commentaires" personnalisé est offerte.

Le commerce sera ainsi géolocalisé et le grand public pourra accéder à sa fiche sur notre plateforme mais également à sa fiche Google My Business si celle-ci est complétée.

Tout commerce souhaitant apparaître sur cette plateforme doit enregistrer ses données en cliquant sur le lien ci-après : **Je renseigne les informations sur mon point de vente**

Accès direct à la plateforme

Suivez les dernières mesures et démarches à suivre sur [www.gers.cci.fr](http://www.gers.cci.fr)

Déjà, 56 établissements y sont recensés.